



Contestation de Droit de passage

Par **Marcannie**, le **19/03/2015** à **17:13**

J' ai acheté une maison avec un grand terrain il y a quelques années . Sur l' acte d' achat ne figure aucune servitude. Une personne vient d' acheter une maison avec un grand jardin, ce dernier jouxtant mon terrain.Cette personne revendique un droit de passage ,mais elle n'a aucun document sur le droit de passage , seulement l' évocation d' un droit de passage sur leur acte d' achat. Par ailleurs aucune mention de cette servitude au service des hypothèques départementale . Devant mon refus cette personne me menace d' un procès . Son argument pour un droit de passage est le suivant: je peux accéder à mon jardin par la porte d' entrée de la maison mais, pas en voiture.

Quelle est votre opinion ? Merci